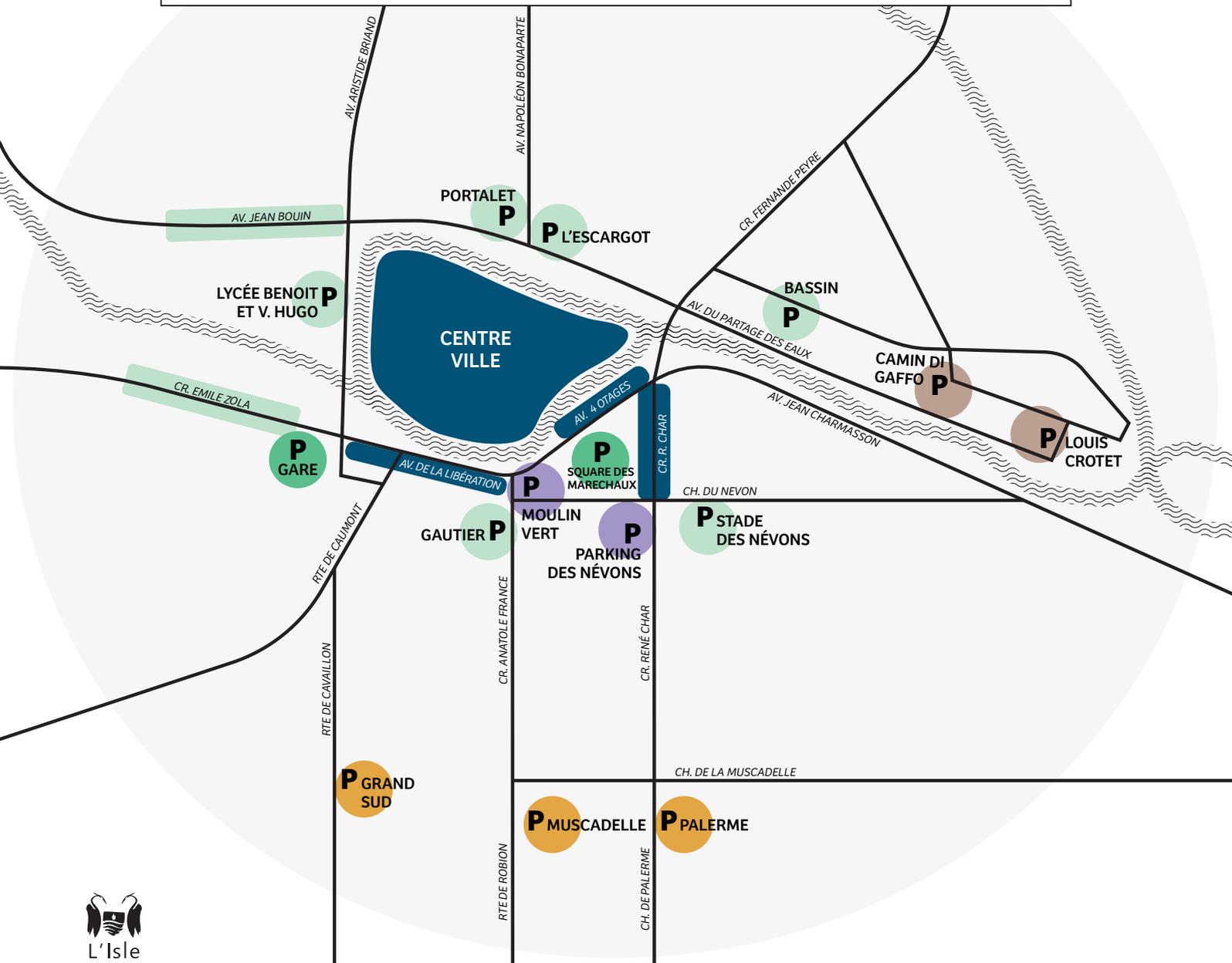


ABONNÉS HABITANTS & ACTIFS

- Habitants à titre principal et secondaire
- Actifs non résidents à l'Isle-sur-la-Sorgue et dont le lieu de travail ou d'études se situe dans un périmètre défini



STATIONNEMENT GRATUIT

ZONE BLEUE

CENTRE-VILLE

Stationnement gratuit dans la limite de 2h (sur présentation d'un disque bleu) et de 7 jours pour les résidents du centre-ville munis d'un macaron

AVENUE DES 4 OTAGES ET COURS RENÉ CHAR

Stationnement gratuit dans la limite de 1h (sur présentation d'un disque bleu)

ZONE ORANGE

AIRES DE STATIONNEMENT PÉRIPHÉRIQUES

Stationnement gratuit sans limitation de durée

ZONE VERTE

2024 : PARKING GARE ET SQUARE DES MARÉCHAUX

À PARTIR DE 2025 : AUTRES PARKINGS ZONE VERTE

Stationnement gratuit limité à 24h, sous réserve d'un abonnement et présentation d'un macaron et de 7 jours pour les résidents du centre-ville munis d'un macaron

ZONE MARRON

SECTEUR PARTAGE DES EAUX

AIRE DE STATIONNEMENT CAMIN DI GAFFO
Stationnement gratuit, limité à 24h, sous réserve d'un abonnement et présentation d'un macaron

STATIONNEMENT PAYANT

ZONE VIOLETTE

PARKINGS MOULIN VERT & NÉVONS

Stationnement payant à tarifs préférentiels limité à 24h, sous réserve d'un abonnement

ZONE MARRON

SECTEUR PARTAGE DES EAUX

PARKING À BARRIÈRES – PLACE LOUIS CROTET
Stationnement payant

Les abonnements « habitants » et « actifs » ouvrent droit à un stationnement gratuit sur des zones payantes à savoir en zone verte et zone marron (parking Camin di Gaffo). Ils offrent une tarification préférentielle en zone violette.